

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

Date convocation : 16/02/2017

Date affichage : 01/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à 20 h 30, le conseil municipal de Chaussoy Epagny Hainneville s'est réuni sous la présidence de Germain MONTAIGNE, Maire.

**PRESENTS** : Mr MONTAIGNE Germain OPSOMER Denis, DUEZ Franck, LEGRAND Serge, CAZIN Grégory, LEJEUNE Jean-Claude Mmes ROUSSEL Régine, TOUSSAINT Sophie, DENEUX Marie-France, MONTAIGNE Céline

**ABSENTS** : Fournier Clément, Vincent CHARLOT, excusé, Paul-Emile BOURGEOIS, excusé, pouvoir donné à Germain MONTAIGNE. PIQUET Frédéric, excusé. SELIER Hubert

**SECRETAIRE** : Mme Astrid LIENARD.

Approbation du PV du conseil municipal du 21 décembre 2016

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé avec une remarque concernant la délibération attribuant l'indemnité au Percepteur de Moreuil pour la gestion de la commune. Une conseillère considère que les conseillers étaient en majorité d'accord mais qu'il n'y a pas eu de vote.

**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal** : avis du conseil sur l'arrêt de projet voté par l'assemblée communautaire en date du 24 novembre 2016-

Le conseil étudie le plan concernant pour CHAUSSOY : la pointe notamment la partie constructible préférentielle, le cône de vue qui rend une partie de la parcelle inconstructible. En conclusion déplacer le cône de vue en modifiant l'OAP, et prévoir une réserve foncière pour futur regroupement scolaire et construction d'un lotissement (prévu 19 logements). modifier la pointe en zone AU, en UB.

Pour EPAGNY, prévoir l'emplacement réservé pour l'évacuation du ruissellement des eaux pluviales parcelle AB 166 d'une surface de 8a 71

Propriété de la Commune (étangs) sur BERNY : dans le projet actuellement classée en zone NH, demander un classement en zone NL (pour tourisme, pêche, chalets démontables)

Tous les conseillers sont d'accord pour un avis favorable avec les réserves ci-dessus énoncées.

Il est précisé que si une commune répond défavorablement, le projet est remis en cause, et le projet est reporté pour trois mois.

### **TRAVAUX ROUTE DEPARTEMENTALE D 193**

Suite à la réunion avec Mr BRASSEUR, chargé des infrastructures et domaine au conseil départemental, Mr MONTAIGNE et les adjoints et Mr LEGRAND, Président du SIAEP du Plateau de la Noye, il en ressort que les travaux sont programmés pour la période mai juin 2017 sous condition que la commune procède aux réparations nécessaires au niveau du bordurage.

Un premier estimatif à charge de la commune s'élève de 20 000 € à 25 000 € TTC maxi, soit 300 ml de caniveaux, 150 ml bordures et 35 Ml de double caniveaux. La dépose et la pose des coussins berlinois sont également à la charge de la commune. La question est posée si la commune peut traiter directement avec l'entreprise pour les travaux afin de réduire le coût.

Le conseil est d'accord pour procéder aux travaux de réparations du bordurage en même temps que les travaux de voirie de la traverse de la D 193 à condition de respecter l'estimation prévue à

charge de la commune soit 20 000 € TTC maxi et de prendre en charge la dépose et la pose des coussins berlinois qui devra être réalisée par la même entreprise chargée des travaux.

**AIRES DE JEUX :**

la subvention est accordée dans le cadre de la réserve parlementaire. La commande des jeux peut donc être validée et les travaux peuvent être réalisés dès que cela sera possible.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- dates des prochaines élections : Présidentielles 23 avril et 7 mai , législatives 11 et 18 juin 2017

- réclamations de personnes qui se promènent ou font du vélo sur la route d'Épagny à Hainneville ; restée dangereuse car les voitures roulent toujours trop vite. Une solution reste difficile à trouver vu la configuration de la route (talus) . A réfléchir.

- chauffage de l'école, réactions des parents suite à la fuite de gaz survenue dernièrement : débat sur les mesures de précaution à prendre , notamment l'évacuation de l'école et sur le rôle de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.